

DEPARTEMENT DU VAR

## COMMUNE DE SOLLIES VILLE



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## Révision générale

Prescrite par DCM du 28.06.2016

Arrêtée par DCM du 25.05.2022

**Approuvée par DCM du 12.07.2023**

## 04 - BILAN DE LA CONCERTATION



**C. Luyton**  
Le Concorde  
280, Avenue Foch  
83000 TOULON  
Tel. : 04 94 89 06 48

## Bilan de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 et L.153-11 du Code de l'urbanisme, la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2016 prescrivant la révision du PLU a précisé les modalités de concertation liées à cette révision, telles que rappelées ci-dessous :

- ° Au moins une réunion publique avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal, dont les dates et lieux de rencontre seront diffusés par voie d'affichage,
- ° la mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée et disponible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie,
- ° la mise en place de panneaux d'exposition en mairie,
- ° l'insertion dans la presse locale et dans le bulletin municipal de l'état d'avancement des études,
- ° Les documents validés seront consultables sur le site internet de la commune : [www.solliesville.fr](http://www.solliesville.fr).

Cette délibération a également rappelé que :

- ° Cette concertation fera l'objet d'un bilan qui sera tiré par le conseil municipal avant l'arrêt du PLU,
- ° Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur « les orientations générales du PADD » mentionné à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU,

La population a pu de manière continue, suivre l'évolution du dossier, prendre connaissance des éléments du dossier, par la mise à disposition d'éléments d'informations de la manière suivante par :

- ° Deux réunions publiques le 7 juillet 2018 et le 24 mars 2022,
- ° La mise à disposition d'un registre en mairie,
- ° La réception de lettres sollicitant des modifications à intégrer dans le projet de PLU,
- ° La mise en place de panneaux d'exposition en mairie,
- ° L'insertion dans la presse locale et dans le bulletin municipal de l'état d'avancement des études,
- ° Les documents consultables sur le site internet de la commune.

Il ressort du paragraphe précédent que les modalités de concertation de la population prévues lors de la prescription de la révision du PLU ont bien été mises en œuvre, voire davantage puisque la commune a présenté des panneaux d'exposition en plus de ceux initialement prévus pour le PADD.

Fort de ces éléments, la concertation avec le public s'est déroulée jusqu'à aujourd'hui, suscitant l'intérêt des habitants avec pour rappel les observations écrites portées directement au registre et les courriers spontanés. A ce titre, lorsque les doléances étaient compatibles avec les objectifs et les orientations générales qui fondent le PLU, notamment le PADD, qu'elles ne remettaient pas en cause la cohérence d'ensemble du projet, et qu'elles n'étaient pas contraires aux lois d'urbanisme ou à des contraintes supra-communales, celles-ci ont été prises en compte.

L'ensemble des remarques émises par la population lors des réunions, dans les registres de concertation et dans les courriers reçus est également synthétisé en annexe de la présente délibération.

Les sujets principalement évoqués ont concerné :

- ° les risques d'incendie, il a été rappelé les obligations faites aux particuliers en partie pour le débroussaillage et l'intégration dans le PLU de l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
- ° les risques d'inondation, sont intégrés dans la cartographie du zonage l'identification du projet de Plan de Prévention de Risques d'Incendie ainsi que l'identification du ruissèlement concernant les vallats collinaires,
- ° la protection de la nature, toutes les contraintes règlementaires sont prises en compte, il n'y a pas d'extension de l'urbanisation sur les espaces naturels,
- ° la protection du patrimoine, les servitudes liées au village sont maintenues, un cahier de fiches d'identification du patrimoine est annexé au règlement
- ° le renforcement des transports publics, la compétence de ce service étant intercommunale, ce souhait a été exprimé à la communauté de communes,
- ° le logement social, il a été précisé que la commune n'est pas soumise à cette obligation et seulement au Plan Local de l'Habitat (PLH) pour lequel la commune a répondu à ses obligations et qui est en cours de révision.

Le présent document contient :

- ° le cartouche des présentations,
- ° les attestations du Maire,
- ° le registre mis à disposition,
- ° des articles de presse.

**COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**  
**REVISION DU PLU**  
**PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**(PADD)**



**REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE**

**URBANISTE Christian LUYTON**  
**BET MTD A ENVIRONNEMENT**

Réunion de concertation 29 juin 2018



**COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**  
**REVISION DU PLU**  
**PROJET POUR L'ARRET**



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
**Avant l'Arrêt du PLU**

**URBANISTE Christian LUYTON - MAP**  
**BET MTD A ENVIRONNEMENT**

Réunion du 24 mars 2022



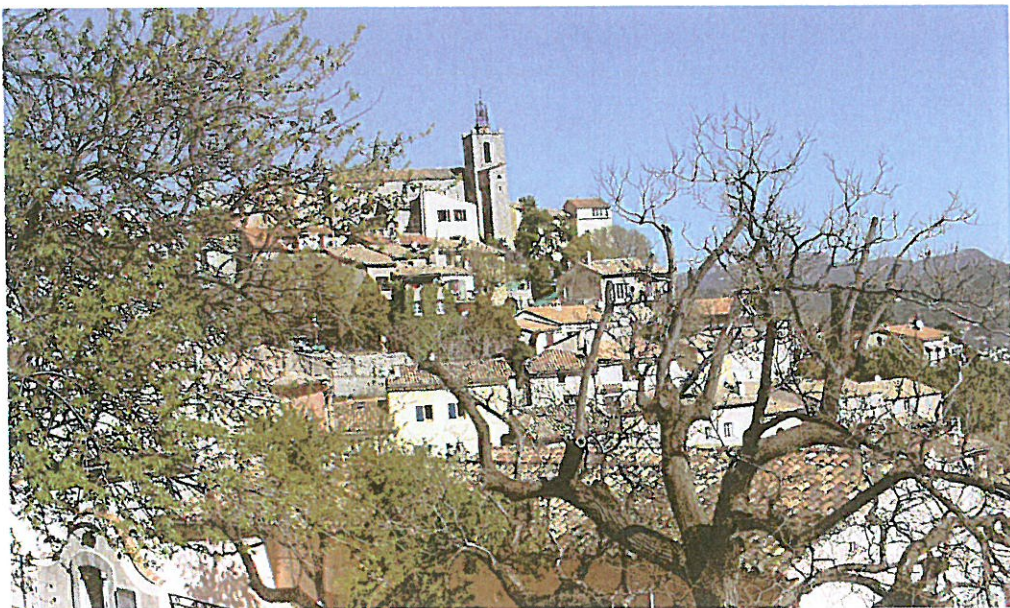
# SOLLIES-VILLE

## RÉUNION PUBLIQUE

**PRÉSENTATION**  
**DU PLAN D'AMÉNAGEMENT**  
**ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)**  
**A LA POPULATION**

**DANS LE CADRE DE LA RÉVISION**  
**DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

**VENDREDI 29 JUIN 2018 A 18 H 00**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**





## Mairie de Sollies-Ville

### ATTESTATION

Je soussigné, Roger CASTEL, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant la réunion publique du 29 juin 2018, pour la présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) à la population a été fait aux différents panneaux, du 15 juin 2018 au 29 juin 2018.

En foi de quoi je délivre le présent certificat.

Fait à SOLLIES-VILLE,

Le 02 juillet 2018

Le Maire,



## SOLLIÈS-PONT

### L'image

#### Concert de fin d'année à l'école de musique



L'école de musique a été la première à fêter la fin de saison. Une très belle soirée sous les étoiles durant laquelle tous les élèves (accompagnés parfois des professeurs) ont pu montrer un échantillon du travail accompli face à des parents conquis. L'école, dirigée par Jean-Marc Croce, dont les locaux sont situés dans l'ancienne cuisine centrale du groupe scolaire Astoin-Moulin, fête cette année ses 63 ans.

R. L.

## LA FARLÈDE

### L'image



#### Les randonneurs du club du temps libre formés aux gestes de premiers secours

Philippe Romain, de la Croix-Rouge Française, a dispensé une formation aux premiers secours aux adhérents des sections randonnées du Club du temps libre, présidé par François Soum, samedi, salle de la Tuillerie. Théorie puis ateliers pratiques ont permis à une dizaine de randonneurs d'apprendre les gestes qui sauvent. Une attestation leur a été remise à l'issue de cette journée.

J.-L.G.

### En bref

#### SOLLIÈS-VILLE

##### Journée des peintres

Le service culturel organise Les peintres dans la rue avec expositions, ateliers tout public avec le Bazar du Lézard le dimanche 24 juin de 15 h à 20 h sur la place Jean Aicard.

##### Urbanisme : réunion publique

Dans le cadre de la révision du plan local

d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le vendredi 29 juin à 18 h, à la salle du conseil municipal

#### SOLLIÈS-PONT

##### Exposition

Les services de l'urbanisme proposent

une exposition présentant les six opérations immobilières lauréates du palmarès régional de l'habitat, du 22 au 29 juin, salle Léon-Vérane au château. Ouverture de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Entrée libre.

##### Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira le jeudi 28 juin à 18 h 30 à la salle des fêtes.

### En bref

##### Tournoi de foot

Ouverture des inscriptions pour participer aux rencontres de foot à 7 (réservées aux licenciés de plus de 15 ans) qui se

dérouleront le 5 juillet, à partir de 18 h 30 au stade Jacques-Astier. Inscriptions au service des sports au gymnase Pantalacci ou au 04.94.21.95.69.



## SOLLIÈS-PONT

# Valorisation de l'entrée nord avec la reconstitution de presses à huile



Le chantier de reconstitution des presses à huile est en cours.

(Photo R.L.)

Les entrées de ville font l'objet de soins particuliers de la part des autorités locales. Au nord, les abords de la D554 en provenance de Solliès-Toucas ont été végétalisés, il y a deux ans de cela par des espèces méditerranéennes à faible consommation d'eau. L'espace central entre les deux

voies est constitué d'une superbe oliveraie parfaitement entretenue par les Espaces verts. C'est le lieu qui a été choisi pour reconstituer des presses à huile très anciennes récupérées dans le local de la coopérative agricole démolie au moment de l'implantation du complexe immobilier de l'Îlot de la Gare. Les

voici en cours de reconstruction en plein air afin que les dizaines de milliers de personnes qui transitent quotidiennement sur cette route puissent profiter de cet héritage patrimonial d'une époque où l'huile de la commune était très prisée.

R. L.

## SOLLIES-TOUCAS

# Nouveau plan de circulation au centre-ville

Le Projet d'Aménagement et du Développement Durable (PADD) établi à l'occasion de la refonte du Plan Local d'Urbanisme (PLU) l'avait annoncé (édition du 12 octobre 2017). Le rapide accroissement de la population des dernières années a entraîné des difficultés de circulation dans l'ensemble de Solliès-Toucas. C'est pour cette raison qu'une étude de plan de déplacement a été diligentée. La première mesure vient ainsi d'intervenir avec des sens

de circulation modifiés. Ainsi à compter d'aujourd'hui l'avenue de Latre-de-Tassigny devient-elle à sens unique entre la Poste et le croisement de l'avenue du Gapeau. Cette dernière devenant elle aussi à sens unique entre ce croisement et l'allée des Abricotiers. Des travaux d'élargissement de trottoir entre la Poste et l'hôtel de ville viennent par ailleurs de débuter pour faciliter le cheminement piétonnier.

## En bref

### LA FARLÈDE

#### Vacances d'été

La Maison des Jeunes (MDJ) accueillera les jeunes Farlèdois de 13 à 17 ans, tous les jours, de 8 h 30 à 18 h 30 pour participer à de nombreuses activités : accrobranche, bowling, billard, plage, randonnées à pied, paddle... L'inscription se fait à l'accueil de loisirs tous les

en téléphonant au 04.94.33.72.02.

#### Réunion publique

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) le vendredi 29 juin à 18 heures, à la salle du conseil municipal.

## BELGENTIER

# Le bâtiment de la Poste a trouvé preneur

« **A**près le refus d'investissement des bailleurs sociaux, le bâtiment communal de la Poste intéresse un acquéreur privé. Je vous demande donc l'autorisation de signer le compromis », a lancé le maire Bruno Aycard à ses élus, lors de la séance publique du conseil municipal, lundi dernier. Le sort de l'immeuble connu sous l'appellation locale du « bâtiment de la Poste » est en voie d'être scellé. Acheté en 1947 par la municipalité, il a toujours été affecté en location aux PTT devenu La Poste, jusqu'à la fermeture de son bureau en décembre 2017. Depuis, la commune souhaitait se séparer de ce bien. Une affaire qui semble trouver son dénouement avec cette proposition. « Je rappelle toutefois que nous avons mis des conditions à ce rachat, notamment celle de préserver la façade donnant sur la rue République », a tenu à préciser

le maire. L'opération financière soit 93 000 euros. À l'ordre du jour également, les évolutions du périscolaire pour la rentrée 2018. « Nous avons constaté ces derniers mois que les parents arrivaient de plus en plus en retard pour récupérer leurs enfants. A cause d'une circulation toujours plus dense à l'approche de la vallée du Gapeau, l'horaire de 18 h devenait compliqué à respecter. En concertation avec la communauté scolaire, nous avons donc décidé de prolonger le périscolaire jusqu'à 18h30, à partir de septembre prochain. Avec cette mesure, nous nous alignons sur les horaires du canton », a expliqué Sylviane Delmotte, adjointe au maire en charge des écoles.

### Faible augmentation de tarif

Et de poursuivre : « Pour le tarif, il passera de 2 euros à 2,20 euros pour ce créneau du soir (16h30 - 18h30, ndlr). Nous avons fait le choix de limiter au maxi-

difficile pour tout le monde ». Une bouffée d'oxygène à moindre coût pour les parents. À l'aube de cette fin d'année scolaire, Bruno Aycard a souhaité témoigner sa satisfaction devant ses élus « quant aux excellents rapports entretenus avec les représentants des parents d'élèves et le corps enseignant. Il y a eu des exigences de part et d'autre, et c'est tout à fait normal mais cela a toujours été très cordial ». C. C.



Après son changement de destination, c'est un changement de propriétaire qui attend le bâtiment PTT.

(Photo C. C.)

## Les autres délibérations

La séance a été par ailleurs l'occasion de voter les rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement. Présentant les bilans, Martine Xicluna, première adjointe, a exposé une succession de chiffres relatant l'activité de Veolia, le fermier de l'eau de la commune dont certains ont suscité l'étonnement

s'élève à 133l/jour/habitant alors qu'au niveau national, elle est de 148. « C'est surprenant car 2017 a connu une longue saison sèche ici », a relevé le maire. En réponse, la nette augmentation des rendements qui sont passés de 82 % à 94 % semble justifier le constat. Autre point ayant soulevé une observation

la répartition des contributions au financement de l'agence de l'eau. Si les ménages et les collectivités apportent 90 % des redevances, les industriels eux ne participent qu'à hauteur de 10 %. « Une disproportion étonnante voire bizarre. Les industriels paient très peu », se sont émus les élus. Les rapports ont tout de même été votés à l'unanimité.

## En bref

### SOLLIÈS-TOUCAS

#### Après-midi prévention

Un atelier de prévention à la sécurité routière et de réparation de deux-roues, est organisé ce mercredi 27 juin par la Ligue varoise de prévention, devant le city stade, de 15h30 à 17h30.

### SOLLIÈS-PONT

#### Conseil municipal

La séance du conseil municipal se déroulera le jeudi 28 juin à 18h30, à la salle des fêtes.

### SOLLIÈS-VILLE

#### Réunion publique

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), la municipalité organise une réunion publique du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) le vendredi 29 juin à 18h, à la salle du conseil municipal.

#### Théâtre

Le petit théâtre de Solliès-Ville propose la pièce de théâtre Penalty le samedi 30 juin à 21h30, à l'espace

## ▽ AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE LA CADIERE D'AZUR

### APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME

M. René JOURDAN, Maire de la commune de La Cadière d'Azur, vous informe que par délibération n°2 du 11 juin 2018, le Conseil Municipal a validé les modifications apportées au projet de PLU afin de tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, et a approuvé le Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération a été affichée en mairie le 21 juin 2018. Le dossier d'approbation est tenu à la disposition du public à la mairie annexe, Place Jean Jaurès, au service urbanisme, aux heures et jours habituels d'ouverture.

### AVIS

PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOLLIES-VILLE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, une réunion publique de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) aura lieu le vendredi 29 juin 2018, à 18 heures, à la salle du Conseil Municipal. Cette réunion sera un moment d'informations et échanges.

## ▽ VIE DES SOCIÉTÉS

### TRANSFERT DE SIÈGE

FERRETTI-TUFANO, SCI - Société à Responsabilité Limitée au capital de 105 000 €  
Siège social : 750, chemin de Bacchus, résidence VAL MARINA 83110 SANARY-SUR-MER. R.C.S. TOULON 823767439.

Aux termes de l'assemblée générale du 20 juin 2018, il a été décidé de transférer le siège social au 807, chemin Raoul Coletta 83110 SANARY-SUR-MER à compter du 20 juin 2018.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention en sera faite au R.C.S. de TOULON.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2018 au tarif de base de 4,16 € HT pour le Var.

GRUPE  
**nice-matin**

**ANNONCES LÉGALES**

## ▽ AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

### MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

2018-01

TRAVAUX DE PEINTURE  
CAHIER DES CLAUSES  
PARTICULIERES &  
REGLEMENT DE CONSULTATION

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

#### ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES :

Les travaux de peinture, objet du présent marché, concernent les locaux de l'IFPVPS de Saint Raphael et de La Garde dont les lieux d'exécution de la prestation sont :

IFPVPS - 32, Avenue Becquerel - 83130 LA GARDE

IFPVPS - 200, Avenue Victor Sergent - 83700 ST RAPHAEL

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP. Le marché n'est pas alloti, ne comporte pas de tranches et n'autorise pas le recours à la sous-traitance. La maîtrise d'oeuvre est assurée par l'IFPVPS.

Si le marché est passé avec des entrepreneurs conjoints, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage.

Le candidat devra se rendre obligatoirement sur place pour une visite des locaux avant de répondre à l'offre. Un certificat sera remis au candidat à la fin de chaque visite.

#### ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE :

Les pièces constitutives du marché, par ordre de priorité, sont les suivantes :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du

fournis par le candidat ;

- Les attestations de visite signées.

**ARTICLE 3 - PRIX ET MODE D'ÉVALUATION - GESTION FINANCIÈRE :** Les prix sont établis en tenant compte de toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer une marge pour risques et bénéfices, toutes les sujétions d'exécution des travaux qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces travaux (fonctionnement des services, phénomènes naturels, etc.), coûts liés à l'élimination des déchets de chantier. Les prix du présent marché sont réputés fermes et définitifs et sont établis sur la base des conditions économiques au jour indiqué dans l'acte d'engagement.

Suite à la notification de la décision de réception du maître d'oeuvre, le titulaire adresse, sous 45 jours, un projet de décompte final au maître d'oeuvre indiquant les quantités totales des prestations réellement exécutées. Ce projet de décompte, qui constitue une demande de paiement, sera accepté ou rectifié par le maître d'oeuvre et sera notifié au titulaire sous 7 jours ouvrés. Le titulaire remettra ensuite une facture correspondante au projet de décompte qui comprendra, en plus des mentions légales, la référence du Marché. Le délai global de paiement maximum est de 30 jours à réception de la facture.

Une retenue de garantie de 5% est exercée sur le règlement par le comptable assignataire des paiements. Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande (basée sur le montant total du marché) à la retenue de garantie. Si cette garantie à première demande intervient après la retenue de garantie, les montants prélevés seront reversés au titulaire.

**En cas d'application du régime de nantissement, sont désignés :**

**Comme comptable chargé des paiements :** L'Agent Comptable de

**TION, ASSURANCE ET PENALITES :** Les travaux devront être réalisés entre le 23 Juillet 2018 et le 03 Août 2018, suite à la réception de la notification ou de l'ordre de service. Cette période englobe également le repli des installations et la remise en état des lieux. En cas de retard dans les délais contractuels d'exécution, il sera appliqué une pénalité de 70 € par jour calendaire de retard. Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant toute livraison, le fournisseur devra justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations du présent marché.

#### ARTICLE 5 - REGLEMENT DE CONSULTATION :

Le dossier sera remis gratuitement à quiconque en fera la demande par :

- Téléphone : 04.94.00.58.81
- Courrier : IFPVPS - ZI Toulon Est - BP 074 - 83079 TOULON CEDEX 9
- Mail : cyril.amarit@ifpvps.fr / nathalie.salaris@ifpvps.fr / charles.tricoire@ifpvps.fr
- Sur notre site internet, rubrique « Annonces administratives »

**Pour toute question administrative, merci de prendre contact avec :** Cyril AMARIT - Agent - Service Financier - 04.94.00.58.81 - cyril.amarit@ifpvps.fr OU

Nathalie SALARIS - Responsable Administrative - 04.94.00.58.83 - nathalie.salaris@ifpvps.fr

**Pour toute question technique, merci de prendre contact avec :**

Charles TRICOIRE - Responsable Technique - 06.79.72.79.10 - charles.tricoire@ifpvps.fr

**Le dossier devra être retourné au plus tard le lundi 02 Juillet 2018 à 14 H par :**

- Courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Remise en main propre sur remise d'un récépissé cacheté ;
- Ou tout autre dispositif d'adres-

**mentions suivantes :**

Identité et adresse du candidat  
« A l'intention du responsable des marchés »

« MAPA 2018-01 : Travaux de Peinture »

« Ne pas ouvrir »  
« - CANDIDATURE - »

Si le candidat souhaite faire plusieurs offres, il devra faire plusieurs enveloppes.

Les plis seront ouverts par ordre chronologique de réception. Ils seront ensuite contrôlés sur la forme et seront éliminées d'office toutes les offres dont il manque l'un ou plusieurs des documents cités en article 2 ou si l'offre est jugée irrecevable ou inappropriée (intérêt général compromis).

**Les offres non rejetées seront jugées sur les critères objectifs vérifiables suivants :**

- 3 points seront accordés pour les délais proposés
- 3 points sera accordés pour les moyens humains déployés
- 2 points seront accordés pour le tarif indiqué
- 1 point sera accordé pour la/les garantie(s)
- 1 point sera accordé pour la valeur technique de l'offre

Une note sur 10 sera accordée à chaque offre en lien avec ces dits critères.

A l'issue de la comparaison des notes, si plusieurs offres arrivent à égalité, le critère prix deviendra prépondérant. Les offres seront enfin triées par ordre décroissant, de la plus pertinente à la moins satisfaisante.

Le candidat qui aura été retenu recevra une copie certifiée conforme de cet acte d'engagement signé avec, le cas échéant, une demande de pièces justificatives sous 5 jours. Si passé un délai de 5 jours ouvrés, le candidat retenu n'a pas renvoyé les pièces sans excuse valable, il verra son offre rejetée. Dans

## SOLLIÈS-VILLE

# Urbanisme : le parti pris de la commune dévoilé

**L**e projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) a été présenté en réunion de concertation publique par l'urbaniste Christian Luyton, en présence du maire Roger Castel. Le PADD dresse la synthèse des stratégies générales de développement de l'espace communal, comme préambule à la révision du plan local d'urbanisme.

Ce document fixe un seuil de développement urbain de 3000 habitants (2500 actuellement) qui tient compte de la capacité d'absorption du territoire en tenant compte de ses contraintes topographiques, des zones à risques divers, du site classé du Coudon, ainsi que des enjeux environnementaux et paysagers. Le PADD comporte trois orientations qui visent à :

- L'évolution maîtrisée des espaces urbanisés et la pérennisation de l'activité agricole,
- La préservation du patrimoine paysager et bâti, la contribution à la politique



**Les Solliès-Villois présents lors de la présentation publique du PADD.**

(Photo M. M.)

intercommunale de traitement des déchets, - Affirmer la centralité du village, l'amélioration des services et équipements publics.

### Les infrastructures ont été évoquées

Les différentes étapes de la concertation publique, avec mise en place des documents et un registre de concertation, tenu à disposition des habitants. Le site Internet de la ville permettra de suivre les détails du dossier, jusqu'en décembre 2018. Sans remettre en cause les grandes orientations du PADD, le souci des infra-

structures qui devraient accompagner la construction de nouveaux logements (voirie, route d'accès, etc.) a été évoqué. Des évolutions constantes, depuis dix ans, ont été effectuées. Les principales lignes de ces évolutions tiennent compte d'un règlement recomposé, avec destination des constructions, usages des sols, et natures d'activité. Les caractéristiques (urbaine, architecturale, environnementale et paysagère) et les équipements et réseaux ont été étudiés. Plusieurs interventions d'habitants ont clôturé cette présentation, en particulier

sur les divisions foncières, et la sensibilisation pour inclure la population dans les décisions à prendre, pour l'avenir.

Nicolas Gérardin, élu du groupe d'opposition « Horizon 2020 », a souligné l'importance de la biodiversité et la nécessité de faire des schémas. Une réunion sereine, sans point névralgique.

M. M.

## À retenir

### Le calendrier

- ▷ Concertation et remarques à déposer sur le registre, jusqu'en décembre 2018
- ▷ L'avis des personnes publiques associées est attendu en avril 2019
- ▷ Enquête publique en mai 2019
- ▷ Approbation du conseil municipal en septembre 2019

### Les grandes lignes

- ▷ Maîtriser le développement urbain, maintenir le caractère pavillonnaire,
- ▷ Préserver un cadre de vie de qualité et les grands paysages
- ▷ Prendre en compte les risques naturels (incendies, inondations).

# *PLAN LOCAL D'URBANISME*

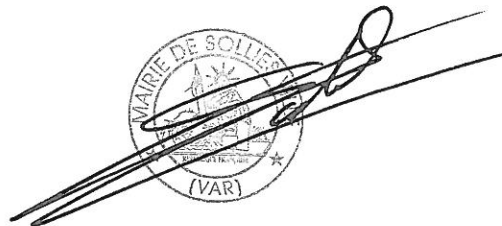
*Registre de concertation  
du public*



**Clairefontaine**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 66/2016 du 28 juin 2016,  
le présent registre, côté et paraphé, est ouvert ce jour, afin de recevoir les  
observations du public.

SOLLIES-VILLE, le 02 Juillet 2018  
Le Maire,



The image shows the official seal of the Mayor of Sollies-Ville, Var. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE SOLLIES-VILLE" at the top and "(VAR)" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a star, and a crescent moon. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Premier Juillet  
le Maire,



le 6.7.2018

Suite à la Réunion du 29/6/2018  
comme j'ai expliqué nous faisons parti du Hameau.  
des Daix ont nous a placée en Vcc Secteur non  
raccordé au tout à l'égout en 1984. nous sommes passé  
par notaire pour être raccordé au tout à l'égout lorsque  
a été mit nous avons payer et j'aimerais que  
nous soyons reconnu et resté à 20% comme il était  
et non pas à 7% comme ont nous a mit le 400.  
chemin de Haraval est fait raccordé et le lotissement  
les Aruns aussi. nous sommes les seuls a y être  
je vous demande donc de prouche en compte surtout  
que tout es construit donc pas d'habitant en plus.  
Ser juste pour des exta utrais merci de prouche  
en compte ma doléance parcelle recordé 134 69 214  
251 99 189 + tout le lotissement par pouje de relevage  
Madame Marcel claudette 400 chemin de Haraval.  
83210 Solliès Ville

le 10 Septembre 2018

Suite à la réunion du Vingt Neuf juin deux mille dix Huit,  
j'aimerais si cela est possible que puisse passer constructible la parcelle  
"Les Escalivelles" AD 265 car se trouvant au centre d'un mitage.

le 10/09/2018

Suite à la réunion du 29 juin 2018 j'aimerais que puisse  
constructible un terrain cadastré : Les Escalivelles AD 240 car celui-ci  
a toutes les caractéristiques de viabilité (eau - téléphone - électricité)  
excepté le raccordement au tout à l'égout. Je tiens à vous signaler



Suite à la réunion du 29/6/2018 je viens demander à ce que mes terrains AN 157 soient constructibles.  
 \* Car lors de l'enquête faite du PLU faite en Mars 2007 le commissaire enquêteur avait donné un avis favorable à ces terrains ~~qui~~ sont incults et ne resteront pas agricoles ce n'est pas "agronomiquement" raisonnable qu'ils le restent. De plus cette parcelle AN 157 est limitrophe avec les maisons du hameau de Dait donc pourrait faire un agrandissement du hameau.  
 Donc il faudrait suivre l'avis de M. Colas commissaire enquêteur du P.L.U. Il a forgé son opinion et sa décision sur des éléments valables.

Fait à Solliès ville le 20 oct. 2018. Le Double de  
 l'enquête du P.L.U. faite par le commissaire enquêteur a été remis à Monsieur Colas le jour peu après moi-même.  
 Madame Françoise Guisolle - 479 ch. de la Navasse  
 83210 Solliès-Ville

\* Enquête envoyée à la Préfecture en mars 2007 par la mairie de Solliès-Ville

Suite à la Réunion du 29/6/2018 je viens demander à ce que mes terrains -  
 (An 10 An 10 An 11 An 158 An 162 An 163)  
 soient constructibles. Car lors de l'enquête du PLU faite Mars 2007 le Commissaire enquêteur avait donné un avis favorable car les terrains sont incults et ne resteront pas agricoles ce n'est pas "agronomiquement" raisonnable qu'ils le restent. De plus ces parcelles sont limités avec les nouveaux immeubles et peuvent faire un agrandissement du hameau.  
 Donc il faudrait suivre l'avis de M. Colas commissaire enquêteur du PLU. Il a forgé son opinion et sa décision sur des éléments

Jal  
 le  
 le  
 No  
 Fa  
 No  
 En  
 pa





3

5 de demander  
bles.  
mars 2007  
avis favorable  
ne restant  
"raisonnable  
57 est  
de Daid donc  
nean.  
commission  
sion et sa

de  
sarie expertises  
à peu près même  
travaux  
celles  
la mairie de

Je tiens  
162 An 163)  
de  
le  
luni un  
V circulés  
est pas  
qu'ils le  
s'ils avec  
j'ai un  
Colas  
forge son  
éléments

Jalable,  
le double de l'enquête du PCU faite par  
le commissaire enquêteur a été remis à  
Monsieur le Maire ce jour par nos soins

Fait à Solles Vile le 22 octobre 2018  
Madame Ghislolle Muelle.

Enquête envoyée à la Préfecture en mars 2007  
par le Maire de Solles Vile

M J

**Commune de Sollies-Ville**

**Commissaire enquêteur : Monsieur COLAS**

Envoyée en préfecture par la mairie aux environs du 20 mars 2007 pour approbation de la D D E ,D D A ,et les autres organismes

Sur création d'une zone 1 Au au quartier Vignaou

Le P L U va vers l'équilibre L' aspiration de la commune est de limiter l'étalement urbain. La proposition de substitution a décidé qu'une zone 2AU soit au Vignal l'équivalent de la superficie de la zone 2-Au toutes libres de culture

. Tous les propriétaires se sont présentés avec un même souhait la constructibilité des terrains ,.Aucunes friches ni servitude industrielle ne vient obérer ce périmètre dont les contours sont faciles à délimiter, aucune bâtisse ne complique la configuration des lieux et donnerait quelques centaine de m2 en supplément. La proximité du hameau des Daix est un atout majeur pour les habitants, moins de véhicules personnels ,ramassage scolaire et développement de petit commerce de proximité, de plus cette zone 2AU sera en continuité avec celle plus proche du hameau et plus dense de la parcelle 4 en UAa (logements sociaux).Le pont des Daix desservira cette nouvelle urbanisation, l'agrandissement du chemin de Maraval et l'aménagement d'ensemble de cette vaste zone très ouverte permettra celle d'une desserte appropriée .

### Elément défavorable

Diminution de la zone agricole ,toutefois les 4,2ha soustraite de la zone A locale représente moins de 1/7 de cette zone sur la commune et 1/15 sur le secteur des Sauvans et des Penchiers sur Solliès-Pont. Par ailleurs il est aisé de constater de visu que comme le disent leurs propriétaires, ces parcelles sont incultes et **qu'il est absolument certain qu'elles le resteront** en raison de leur impécuniosité et des surcharges financières qui pèsent sur leur exploitation

Vouloir à tout prix considérer qu'il s'agit de terres agricoles utilisables n'est pas **agronomiquement** raisonnable car, depuis longtemps comme en témoigne la végétation spontanée que nous avons observée, ces terres retournent progressivement à leur état naturel de « basses terres », humides avec tous les inconvénients connus depuis longtemps par nos anciens, ce qui avait conduit à leur mise en valeur.

« Compte tenu de ces avantages, dans la mesure où une zone 2Au est envisagée, nous proposons la création de celle ci au Vignaou sous forme de zone 1AU du type de celle proposée aux Aiguiers et aux Combes en remplacement quantitatif et qualitatif strict de la zone 2Au figurant au projet de P L U soumis à l'enquête. »

NOTA Cette zone du Vignaou est actuellement raccordée au réseau collectif( annexe 66 du dossier) . Ce qui ne saurait être ni un inconvénient ni une cause rédhibitoire. En effet comme aux Combes et aux Aiguiers pour des raisons de protection d'un milieu naturel fragile signalé par ailleurs, nous proposons de lui attribuer un COS de 0,10

# **SOLLIES VILLE**

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SOLLIES-VILLE, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation se déroulera :

**du Lundi 14 Mars au Vendredi 25 Mars 2022 inclus**

**à la Mairie – Salle du Conseil Municipal**

**(du Lundi au Vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30  
et le jeudi de 8 h 00 à 12 h 00)**

Un registre est tenu à la disposition du public au Secrétariat



# SOLLIES-VILLE

## RÉUNION PUBLIQUE

**PRÉSENTATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)  
A LA POPULATION**

**DANS LE CADRE DE LA RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE**

**JEUDI 24 MARS 2022 A 18 H 00  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**





9 rue du 6<sup>ème</sup> R.T.S.

83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30

Fax : 04.94.33.68.97

[mairie.solliesville@wanadoo.fr](mailto:mairie.solliesville@wanadoo.fr)

## ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant :

- la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population
- l'exposition du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation.

a été fait aux différents panneaux du 07 mars au 25 mars 2022 inclus.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,  
Le 28 mars 2022

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN





9 rue du 6<sup>ème</sup> R.T.S.

83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30

Fax : 04.94.33.68.97

[mairie.solliesville@wanadoo.fr](mailto:mairie.solliesville@wanadoo.fr)

## ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste que l'affichage concernant la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population a été fait aux panneaux électroniques du 08 mars au 25 mars 2022.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,  
Le 28 mars 2022

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN





*Mairie de Solliès-Ville*

9 rue du 6<sup>ème</sup> R.T.S.  
83210 SOLLIES-VILLE

Tél. : 04.94.13.80.30  
Fax : 04.94.33.68.97

[mairie.solliesville@wanadoo.fr](mailto:mairie.solliesville@wanadoo.fr)

## ATTESTATION

Je soussigné, Nicolas GERARDIN, Maire de SOLLIES-VILLE, atteste

- qu'une information concernant la réunion publique du 24 mars 2022, pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) à la population a été publiée sur le site internet de la Mairie du 04 mars au 25 mars 2022.
- qu'une information concernant l'exposition du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone ainsi que le rapport de présentation

En foi de quoi, je délivre le présent certificat.

Fait à Solliès-Ville,  
Le 28 mars 2022

Le Maire,  
Nicolas GERARDIN





autour de 22,5 km/h, les coureurs se dirigeront vers Solliès-Toucas, Belgentier, Méounes, La Roquebrussanne pour effectuer un ravitaillement à La Celle. Après une pause de 15 minutes, ils repartiront pour les 53 kilomètres de retour, en passant par Forcalqueiret, Rocbaron, Puget-Ville, Pierrefeu, La Crau et enfin la place de la mairie de La Farlède. « *Partir ensemble,*

les cyclistes à l'été, il y a aussi la célèbre *Farled cyclo* les 21 et 22 mai et un parcours de 100 km autour des Mées, le 4 juin. Quelques séjours à vélo sont également prévus dans le Doubs (du 2 au 9 juillet), en Bretagne (du 31 juillet au 6 août) et en Italie, de La Farlède à Rome, du 3 au 12 septembre.

J.-L. G.

Renseignements : 06.27.86.80.16  
ou à cclafarledede@yahoo.fr

terne des 4 piliers, sous la ligne à haute tension. Près de quarante minutes sont nécessaires au milieu des chênes verts, pubescents et kermès pour arriver au Grand Cap, ses grands aplats rocheux et ses grandes antennes, dont certaines effondrées et rouillées

dizaines de mètres plein sud, on découvre une des 814 pyramides de Cassini, transformée en grand cairn par des générations de randonneurs. Pyramide nommée du nom de ces géographes qui de la fin du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle œuvrèrent durant quatre gé-

Caume jusqu'à La Ciotat :

## Impluvium d'Orves et lapiaz !

Autre curiosité à découvrir à une petite demi-heure en direction de la carrière de Tourris, l'*impluvium d'Orves* et son antique système de récupération agro-

monquant le possesseur, vous restera ensuite à remonter la route forestière plein Est sur 2 km pour retrouver votre véhicule, non sans avoir salué au bord de la route avec respect, ou embrasser, le chêne Mistral multicentenaire !

M. R.

## À savoir

### LA FARLÈDE

#### Forum des métiers

Samedi 12 mars de 9 h à 14 h, forum des métiers en partenariat avec la Ville de La Farlède, Pôle Emploi Paca et Intermarché de La Farlède sur deux sites :

- Salle des fêtes : formations, écoles, mission locale, chambres consulaires, CFA...
- Espace associatif et culturel de La Capelle : entreprises. N'oubliez pas de prendre votre CV. Pass vaccinal obligatoire.

### SOLLIÈS-PONT

#### Portes ouvertes au nouveau Tiers-Lieu

Trois journées portes ouvertes sont organisées jusqu'au jeudi 10 mars de 16h à 19h pour découvrir le nouveau Tiers-Lieu solidaire « Kanopée » de l'association de la Vallée du

Gapeau en Transition. L'inauguration se tiendra le vendredi 11 mars à 18h (360 avenue de l'Arlésienne face à Ribeïrou).

### SOLLIÈS-VILLE

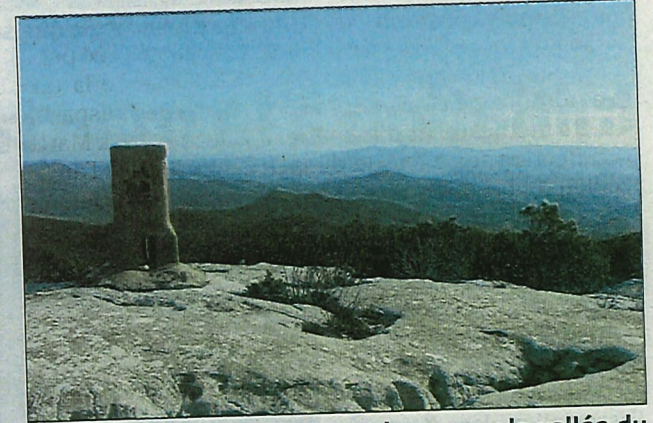
#### Plan d'urbanisme

- Du lundi 14 mars au vendredi 25 mars inclus de 8h à 12h et de 13h à 16h30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du conseil municipal.

- Jeudi 24 mars à 18h, réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme, dans la salle du conseil municipal.



La pyramide de Cassini transformée en cairn.



Le Grand Cap et ses 782 m et la vue sur la vallée du Gapeau et les Maures.

## SOLLIÈS-VILLE

### EN IMAGE

#### Le portrait de Jean Aicard de retour à l'école du même nom



À l'initiative de monsieur et madame Broussais, anciens instituteurs de l'école, l'artiste peintre Louis Imbert a réalisé un portrait du poète Jean Aicard afin de remplacer une photo de l'académicien qui avait été enlevée lors de l'agrandissement de l'école sans jamais avoir été remplacée (lire aussi notre édition de mercredi). Ce portrait a été mis en place à l'école ce lundi en présence du maire, de sa première adjointe, de tous les écoliers et des huit membres du conseil municipal des enfants fraîchement élus.

C. B.

Var matin du 10/03/2022

notés en photographies 1950-1980, à la Villa Noailles et à l'Annexe. Entrée libre. Ouvert du mercredi au dimanche de 13 h à 18 h et fermé lundi, mardi et jours fériés, à la Villa Noailles, montée de Noailles et l'Annexe, 26 rue de Verdun.

### Exposition

**Jusqu'au samedi 2 avril**, exposition *Des contemporaines #13* avec Daphné Corregan, Marie-Lyse Costantini, Christine Heitzler, Marie-France Lejeune, Sandra Mauro et Solange Triger, à la galerie Particules complémentaires, 5 rue de la République.

Ouvert le jeudi, vendredi et samedi de 15 h à 18 h. Rens. 06.16.71.56.73 ou 06.89.77.28.25.

### Université du temps disponible

- **Jeudi 24 mars** à 14 h 30, conférence sur *Philosophie et interrogations contemporaines. Changeons notre regard*, par Philippe Granarolo, dans la salle Benoîte-Groult au Park Hôtel. Rens. et réservation au Quai, place Clemenceau ou sur le site de la billetterie [www.hyeres.fr/billetterie](http://www.hyeres.fr/billetterie)  
- **Lundi 28 mars** à 14 h 30, conférence sur *Hyères : histoire, patrimoine et personnalités. Paris - Hyères, 1890-1940 : l'âge d'or de la villégiature*



**Samedi 26 mars** à 20 h, dîner-spectacle *Harmony Graces*, avec le trio féminin composé de Carine, Norieh et Eloïse, au casino des Palmiers. Tarif 32 € (boissons comprises et 3 € de crédits de jeu). Renseignements au 04.94.12.80.80 et réservation obligatoire par mail à [lschneider@partouche.com](mailto:lschneider@partouche.com)

### CIL de la Vallée de Sauvebonne

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril** à 18 h, assemblée générale, à la mairie annexe de Sauvebonne.

### Concert

**Samedi 2 avril** de 10 h 30 à 12 h 30, concert avec *Saxband de la Londe*, standards du jazz et les variétés d'aujourd'hui par 18 musiciens, au kiosque à musique de la place Gabriel-Péri.

### Thé dansant

**Dimanche 3 avril** de 14 heures à 18 h 30, animé par l'orchestre Do Majeur, à l'espace nautique sur le port en face de l'Hélio Marin. Tarif 12 €. Pass vaccinal obligatoire.

Di Costanzo, Georges Sastre, Guy Chaillan...), l'association a réalisé de nombreuses actions susceptibles de favoriser la

Six ans plus tard, Eric Dubosc recrée une section du Souvenir Français avec déjà quinze adhérents. « Aux côtés des autres asso-

ciés, pour interpréter les différentes sonneries (la Marseillaise, le garde à vous, au drapeau...) lors des prochaines manifestations

présente lors du prochain forum des associations.

J.-L. G.

Plus d'infos par tél. : 06.70.12.90.49 ou 06.75.39.36.39.

## En bref

### SOLLIÈS-PONT

#### Conseil municipal

**Jeudi 24 mars** à 18 h 30, conseil municipal, à la salle des fêtes.

#### Carnaval médiéval

**Samedi 26 mars** de 10 h à 18 h, défilé, camp médiéval, poneys, jeux et animations, sur la place Général de Gaulle. Rens. 07.77.06.64.58.

#### Cinéma Le Rio

- **Samedi 26 mars** à 14 h 30 et 19 h et **dimanche 27 mars** à 16 h, projection du film *Permis de construire*. Tarif 6 € la séance.

- **Vendredi 25 mars** à 18 h 45, **samedi 26 mars** à 16 h et **dimanche 27 mars** à 13 h 45, projection du film *Goliath*. Tarif 6 € la séance.

### SOLLIÈS-TOUCAS

#### Conseil municipal

**Mercredi 23 mars** à 18 h, conseil municipal, dans la salle des fêtes.

#### Le jeu dit c'est permis

**Jeudi 24 mars** à 17 h, spectacle musical *Titom : le petit chasseur de bruits* par Andréa Caparros, Flores Galais et Alexandre Lantieri, à la salle des fêtes. Gratuit.

### Printemps des poètes

- **Jusqu'au lundi 28 mars**, exposition Œuvres poétiques, au jardin du Gaou.

- **Vendredi 25 mars** à 20 h, spectacle poésies et musiques par Gilbert Renouf, au Moulin Arnaud. Gratuit sur réservation au 04.94.28.90.47.

- **Samedi 26 mars** à 20 h 30, spectacle musical *Y'a d'la France*, chansons françaises, Nos chants sont manouches, à la salle des fêtes. Tarif 10 € au profit de l'association Voix Là.

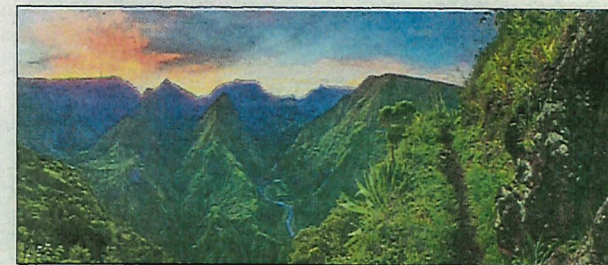
### Opération nettoyage

**Samedi 26 mars**, ensemble nettoignons la nature. Rendez-vous à 9 h 30 au Boulodrome. Prendre des gants. Rafraîchissements offerts.

### SOLLIÈS-VILLE

#### Atelier cuisine

**Mercredi 23 mars** de 14 h à 16 h, atelier sur le thème *Carnaval*, au restaurant scolaire. Atelier pour petits et grands. Inscriptions obligatoires au 04.94.33.72.02 ou par mail à [musesolliés@orange.fr](mailto:musesolliés@orange.fr)



La Réunion est à l'honneur à La Farlède. (Photo DR)

### Plan d'urbanisme

- **Jusqu'au vendredi 25 mars inclus** de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville, une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du Conseil Municipal.

- **Jeudi 24 mars** à 18 h, réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme, dans la salle du Conseil Municipal.

### LA FARLÈDE

#### Soirée country

**Samedi 26 mars** à 19 h, soirée organisée par Happy Horse Country, à la salle

fêtes. Rens. 06.61.84.99.23.

### Pays à l'honneur : île de la Réunion et île de Tromelin

- **Mercredi 23 mars** à 9 h 30 et à 14 h 30, atelier poterie autour du Dodo en famille avec Brigitte Lancrenon, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque 04.94.20.77.30.

- **Vendredi 25 mars** à 18 h 30, conférence sur l'île de la Réunion, par Jacques Delestan, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque 04.94.20.77.30.

- **Samedi 26 mars** à 10 h, atelier cuisine réunionnaise avec l'association Caro Pok Pok, à la médiathèque.

Sur inscription à la médiathèque 04.94.20.77.30.

Mais cette fois avec des éléments probants découverts la veille par un Farlédois. « Il faut faire attention, insistait néanmoins la gendarmerie. Mais le lieu colle, les vêtements collent, il y a des raisons évidentes de penser que c'est bien lui ». Des analyses scientifiques devraient confirmer dans les prochains jours l'identité de la victime.

dre le sentier de randonnée ou celui des chasseurs, on a remonté le petit ruisseau et j'ai aperçu un truc blanc, poursuit Christian Pardigon. Je me suis approché, c'était une casque, puis j'ai trouvé une chaussure, ça correspondait à la description du disparu. » Un gant, un fémur, des vêtements puis un... crâne sont ainsi découverts. « À partir de ce moment-là,

tion dans le journal, et j'avais vu aussi passer sur Facebook des choses sur les personnes disparues. Je me mets à la place de ceux qui ont perdu quelqu'un. J'ai essayé d'apporter ma pierre... J'aime la photo, je suis observateur, curieux » précise celui qui est fonctionnaire territorial dans la vie de tous les jours. « Il faut être passionné par la recherche et la réflexion, com-



(De g. à d.) Le président de la section Paca de l'ARPD, Philippe Terras, son vice président Jean-Luc Seuret et « l'enquêteur » Christian Pardigon qui a découvert des restes du disparu de Belgentier disposent tous d'une carte (floutée) avec agrément de la préfecture.

(Photo C. L.)

plète Philippe Terras. Aimer les gens et avoir un bon relationnel avec les familles ». Et avoir aussi, un petit coup de chance bienvenu.

Si, souvent, le dénouement est tragique, « résoudre une disparition est quand même un soulagement pour la famille. Ça permet de faire le

deuil ou d'avancer dans des démarches administratives parfois bloquées » conclut le président.

C. L.

## Plus de 300 dossiers traités par l'association

Fondée en 2003 l'association loi 1901 est présente dans toute la France où elle traite quelque 328 dossiers. L'antenne Paca, créée en 2018 compte 20 membres et a 19 dossiers de disparition ouverts. Depuis 2018, 31 personnes ont été découvertes, dont 14 décédées. « On intervient lorsque nous sommes saisis par les familles, explique Philippe Terras. Elles sont d'abord passées par la police ou la gendarmerie, souvent quand elles

viennent nous voir et demander notre aide c'est que ça ne bouge plus trop », complète Jean-Luc Seuret, vice-président. Et pas question de « concurrence » avec les forces de l'ordre. « Ce sont des enquêtes bénévoles, on fonctionne avec nos connaissances, précise le président. Nous ne sommes pas là pour piquer le travail des gendarmes, on est complémentaire. Dans un dossier de disparition, les forces de l'ordre

font leur travail, mais arrive un moment où ils ne parviennent pas à aller plus loin, puis une autre affaire arrive, ils passent à autre chose... »

Côté pratique, les familles remplissent un dossier et adhèrent (40 euros) à l'association. Avec la cotisation des membres, il s'agit des seules sources de revenus de l'ARPD. « On repart à zéro avec ce que nous dit la famille, ça permet d'avoir un œil neuf. Il n'y a pas

d'obligation de temps sur une enquête, on peut y passer 2h par semaine ou toutes nos soirées, on fait en sorte qu'il y ait un retour au moins une fois par mois avec la famille » explique Terras qui profite pour lancer un appel à qui se sentirait une âme d'enquêteur. « Le président ou le vice-président est toujours prévenu quand un enquêteur se rend sur un lieu de disparition, au cas ou. On dispose d'une carte avec un agrément de

la préfecture. » Seule petite ombre au tableau, le fait que leur travail ne soit pas toujours reconnu à sa juste valeur par les forces de l'ordre. Souvent assimilés à des « promeneurs », les enquêteurs de l'ARPD ne sont pas sur des lieux de disparition par hasard et leur découverte ne doit que très peu à la chance...

Rens. : ARPD Paca  
Président : Philippe Terras : 06 21 43 64 50  
arpd.regionsudpaca@gmail.com

## En bref

### SOLLIÈS-PONT

#### Conseil municipal

Jeudi 24 mars à 18 h 30, se tiendra la séance du conseil municipal, à la salle des fêtes.

#### Cinéma Le Rio

- Samedi 26 mars à 14 h 30 et 19 h et dimanche 27 mars à 16 h, projection du film *Permis de construire*.

Tarif 6 € la séance.

- Vendredi 25 mars à 18 h 45, samedi 26 mars à 16 h et dimanche 27 mars à 13 h 45, projection du film *Goliath*. Tarif 6 € la séance.

#### Carnaval médiéval

Samedi 26 mars de 10 h à 18 h, défilé, camp médiéval, poneys, jeux et animations, sur la place Général de

Gaulle. Rens. 07.77.06.64.58.

### SOLLIÈS-TOUCAS

#### Conseil municipal

Mercredi 23 mars à 18 h, séance du conseil, dans la salle des fêtes.

#### Le jeu dit c'est permis

Jeudi 24 mars à 17 h, spectacle musical *Titom* : le

petit chasseur de bruits par Andréa Caparros, Flores Galais et Alexandre Lantieri, à la salle des fêtes. Gratuit.

### SOLLIÈS-VILLE

#### Atelier cuisine

Mercredi 23 mars de 14 h à 16 h, atelier sur le thème *Carnaval*, au restaurant scolaire. Atelier pour petits

et grands. Inscriptions obligatoires au 04.94.33.72.02 ou par mail à [musesolliès@orange.fr](mailto:musesolliès@orange.fr)

#### Plan d'urbanisme

- Jusqu'au vendredi 25 mars inclus de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Local (PLU) de la commune de Solliès-Ville,

une exposition publique du plan de zonage avec le tableau récapitulatif de la réglementation par zone, ainsi que le rapport de présentation, se déroulera dans la salle du Conseil Municipal.

- Jeudi 24 mars à 18 h, réunion publique de présentation du PLU, dans la salle du Conseil Municipal

Journal Var matin du 23 mars 2022

un petit événement convivial pour fêter le centenaire de l'enseigne familiale. À la suite de leur grand-

même si elle ne sert aujourd'hui qu'à la décoration, l'antique caisse enregistreuse trône toujours en bonne place. (Photo Laurent Martinat)

## LA FARLÈDE

### EN IMAGE

**Les jeunes joueurs d'échecs de l'école Jean-Aicard à Cannes**



Mercredi dernier, à Cannes, s'est déroulée la phase qualificative de la région Paca pour le championnat de France des écoles d'échecs. Le groupe scolaire farlédais, Jean-Aicard, entraîné par Liliane Bermond (sur la photo) et Érick Bekhouche, du club local La Farlède - Toulon échecs (LFTE), s'est incliné à Cannes et ne participera pas à la finale nationale des 10-12 juin, malgré un beau parcours sur l'échiquier.

J.-L. G.

gestion des eaux pluviales sur son bassin versant. Le point n°5 de ce schéma fait état d'aménagements qui concernent la gestion des eaux pluviales aux abords du site des Laugiers-Sud. Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux publics

concernés, la famille Gourrin pour 12 983 m<sup>2</sup> de friches agricoles et la famille Loubriat qui possède 555 m<sup>2</sup> constitués d'un jardin d'agrément. Ses deux terrains sont limitrophes de la Départementale 58, au lieu-dit les Capelons.

biologique (BO) et d'enquête parcellaire afin de garantir la réalisation du projet.

### Une demande à la préfecture du Var

D'autre part, le dossier pour la DUP doit comporter des études préalables, sur la faune, la flore et piézométri-

budget primitif.

Une fois achevé, ce bassin va s'intégrer à un ensemble d'aménagements permettant la gestion des eaux de pluie du secteur, afin de supprimer le risque d'inondation pour les riverains en amont mais aussi en aval.

R. L.

## SOLLIÈS-VILLE

# Un plan local d'urbanisme dédié à l'environnement

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune date de quinze ans (22 juin 2007) avec deux évolutions entre temps liées au contexte législatif et réglementaire : une en 2012 pour s'adapter au Grenelle de l'environnement, puis une en 2015 pour être en phase avec le nouveau code de l'urbanisme. Même si la population de Solliès-Ville reste inférieure à 2500 habitants, il n'en reste pas moins vrai que l'habitat individuel continue de se développer sur les versants boisés de la commune ainsi que dans la plaine agricole. Une grande partie de la surface de la commune est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique

et floristique (ZNIEFF) et sous protection Natura 2000. De surcroît, le changement climatique modifie le contexte géologique de la commune, créant ainsi des mouvements de terrain avec de nouvelles zones de ruissellement qui accroissent les risques d'inondations en plaine. Ces facteurs doivent être pris en compte dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, pour définir un nouveau zonage pour la modification du PLU actuel

### Plus aucune création de zone à urbaniser

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) détermine le projet

communal et constitue le cœur du dossier de plan local d'urbanisme.

Il vise 200 nouveaux habitants d'ici 2030, soit une centaine de logements supplémentaires au regard des disponibilités foncières au sein des zones urbaines de la commune. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles (12 %), naturels et forestiers (75 %) et donc de limiter l'urbanisation aux zones à urbaniser existantes (13 %).

Le PADD vise trois orientations : l'adoption d'un développement modéré, tout en maintenant les activités économiques, la préservation

de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie, ainsi que la confortation de la qualité de vie au sein de la commune. Il en résultera un nouveau règlement graphique et écrit.

### Le PLU soumis au vote en décembre

Côté calendrier, un projet finalisé pour le nouveau PLU doit être soumis :

- à délibération du conseil municipal en avril prochain,
- à l'avis de personnes publiques associées en juillet,
- à l'enquête publique en septembre,
- et enfin à délibération finale du conseil municipal en décembre 2022.

CH. B.

Journal Var Nat. du 27 mars 2022

# Un plan local d'urbanisme dédié à l'environnement

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune date de quinze ans (22 juin 2007) avec deux évolutions entre temps liées au contexte législatif et règlementaire : une en 2012 pour s'adapter au Grenelle de l'environnement, puis une en 2015 pour être en phase avec le nouveau code de l'urbanisme. Même si la population de Solliès-Ville reste inférieure à 2500 habitants, il n'en reste pas moins vrai que l'habitat individuel continue de se développer sur les versants boisés de la commune ainsi que dans la plaine agricole. Une grande partie de la surface de la commune est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique

et floristique (ZNIEFF) et sous protection Natura 2000. De surcroît, le changement climatique modifie le contexte géologique de la commune, créant ainsi des mouvements de terrain avec de nouvelles zones de ruissellement qui accroissent les risques d'inondations en plaine. Ces facteurs doivent être pris en compte dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, pour définir un nouveau zonage pour la modification du PLU actuel

## **Plus aucune création de zone à urbaniser**

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) détermine le projet

communal et constitue le cœur du dossier de plan local d'urbanisme.

Il vise 200 nouveaux habitants d'ici 2030, soit une centaine de logements supplémentaires au regard des disponibilités foncières au sein des zones urbaines de la commune. L'objectif est de maintenir un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles (12 %), naturels et forestiers (75 %) et donc de limiter l'urbanisation aux zones à urbaniser existantes (13 %).

Le PADD vise trois orientations : l'adoption d'un développement modéré, tout en maintenant les activités économiques, la préservation

de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie, ainsi que la confortation de la qualité de vie au sein de la commune. Il en résultera un nouveau règlement graphique et écrit.

## **Le PLU soumis au vote en décembre**

Côté calendrier, un projet finalisé pour le nouveau PLU doit être soumis :

- à délibération du conseil municipal en avril prochain,
- à l'avis de personnes publiques associées en juillet,
- à l'enquête publique en septembre,
- et enfin à délibération finale du conseil municipal en décembre 2022.

**CH. B.**



